

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Objet :

FRAIS DE REPRESENTATION
DU MAIRE

N° : D - 2024 - 04 - 08 - 06

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN Myriam AGUILA, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

Procurations : M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme CHOLLET Marie à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Absents excusés : M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS et Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 19 voix dont 5 procurations pour, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 €.

LE CONSEIL

Dit que cette somme sera prélevée du C/65316 du BP 2024 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le **12 AVR. 2024**

ID : 034-213401359-20240408-D2024_04_08_006-DE

Le Secrétaire,

La 1^{ère} adjointe,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **11 AVR. 2024**
Et publication ou notification
Du **12 AVR. 2024**
Le Maire :



René COUSIN



Géraldine ESCANDE

